

whose systematic nature is a matter of very serious concern to the Tunisian Government. These operations are enabling the French military authorities to make a photographic survey of certain of our positions in the Bizerta area and of our military camps in the centre, south and far south of Tunisia. They are being accompanied by measures designed to intimidate the civilian population, and there have been some hedge-hopping flights over our military positions around Bizerta.

The Tunisian Government considers it its duty to draw the attention of the members of the Security Council to the serious situation which may develop if these aggressive acts continue. These operations are contrary to the resolution adopted by the Security Council on 22 July [S/4882] and constitute a flagrant violation of the order forbidding French aircraft to fly over Tunisian territory, issued by the Tunisian Government on 19 July 1961. If these provocations continue, the Tunisian Government may find itself obliged to take defensive measures under Article 51 of the United Nations Charter.

I request you to be good enough to distribute this letter and the table annexed thereto to the members of the Security Council.

(Signed) Mongi SLIM
Permanent Representative of Tunisia
to the United Nations

VIOLATIONS OF TUNISIAN AIR SPACE

Gouvernorat	Number of aircraft	Comments	
6 August 1961			
Souk-el-Arba	16	} B-26 and other aircraft	
Le Kef	6		
Kasserine	4		
Gafsa	1		
Gabès	1		
Sfax	1		
Cap-Bon	1		
7 August 1961			
Bizerta	Several		
Tunis (suburbs)	2		
Souk-el-Arba	6		
Le Kef	2		
Kasserine	2		
Gafsa	2		
Gabès	4		
Sousse	2		
Sfax	5		
Cap-Bon	6		

des opérations dont le caractère systématique inquiète très sérieusement le Gouvernement tunisien. Ces opérations permettent en effet aux autorités militaires françaises de faire un relevé photographique de certaines de nos positions dans la région de Bizerte ainsi que de nos casernements situés dans le centre de la Tunisie, dans le sud et l'extrême sud; elles sont accompagnées d'exercices d'intimidation des populations civiles et certains de ces vols se font en rase-mottes de nos positions militaires autour de Bizerte.

Le Gouvernement tunisien estime de son devoir d'attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation qui pourrait résulter de la continuation de ces actes agressifs. Ces opérations sont en effet contraires à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 22 juillet [S/4882] et constituent une violation flagrante de l'interdiction de survol du territoire tunisien par les aéronefs français, interdiction prononcée par le Gouvernement tunisien le 19 juillet 1961. En effet, si ces provocations continuaient, le Gouvernement tunisien pourrait se voir contraint de prendre des mesures défensives dans le cadre de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous prie de bien vouloir distribuer cette lettre et le tableau y annexé aux membres du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la Tunisie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Mongi SLIM

VIOLATIONS DE L'ESPACE AÉRIEN DE LA TUNISIE

Gouvernorats	Nombre d'avions	Observations	
6 août 1961			
Souk-el-Arba	16	} B-26 et autres avions	
Le Kef	6		
Kasserine	4		
Gafsa	1		
Gabès	1		
Sfax	1		
Cap-Bon	1		
7 août 1961			
Bizerte	Plusieurs		
Tunis (banlieue)	2		
Souk-el-Arba	6		
Le Kef	2		
Kasserine	2		
Gafsa	2		
Gabès	4		
Sousse	2		
Sfax	5		
Cap-Bon	6		

DOCUMENT S/4923

Exchange of letters between the Prime Minister of the Republic of the Congo (Leopoldville) and the Secretary-General

[Original text: French]
[13 August 1961]

I. LETTER DATED 10 AUGUST 1961 FROM THE PRIME MINISTER OF THE REPUBLIC OF THE CONGO (LEOPOLDVILLE) ADDRESSED TO THE SECRETARY-GENERAL

I take great pleasure in informing you that the Congolese Parliament which met at Lovanium under United

Échange de lettres entre le Premier Ministre de la République du Congo (Léopoldville) et le Secrétaire général

[Texte original en français]
[13 août 1961]

I. LETTRE, EN DATE DU 10 AOÛT 1961, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (LÉOPOLDVILLE)

J'ai le grand plaisir de vous faire savoir que le Parlement congolais réuni à Lovanium sous la protection des

Nations protection has ended the Congolese constitutional crisis by unanimously placing its confidence in a Government of national unity and political reconciliation over which I have the honour to preside. In a resolution dated 2 August 1961 also adopted unanimously by both Chambers of Parliament [S/4913, annex III] before the adoption of the vote of confidence in my Government, Parliament declared that the new Government of national unity should be the legal successor of the first Central Government of the Republic of the Congo. In the same resolution, Parliament also declared that "from the moment when the new Government shall have obtained a vote of confidence in the Chambers; no other Government may claim to act as the constitutional Government of the Republic of the Congo". On the basis of this resolution, my Government is the only Government with which the United Nations should deal in pursuance of the decisions of the Security Council and the General Assembly of the United Nations.

I therefore count upon the United Nations to give its full assistance and support to the Central Government of the Republic of the Congo over which I have the honour to preside, and it is my confident hope that all assistance thus provided by the United Nations, within the limits of its mandate, will be rendered exclusively to the Central Government of the Republic of the Congo. I shall therefore venture, in the near future, to inform your representatives in the Congo of the details of the programme of assistance which my Government intends to propose to the United Nations. I trust that both you and your representatives will keep my Government regularly informed of the activities of the United Nations Mission in the Congo, particularly so far as concerns the activities of the United Nations Force for the maintenance of public order. Finally, I venture to draw your attention to the text of the speech which I made to the Chambers in asking for Parliament's vote of confidence, in which I presented the working programme my Government proposes to carry out. I take the liberty of enclosing a copy of that speech [see annex]. I am sure that it is in the spirit of that programme that the assistance given by the United Nations can be most effectively used.

(Signed) Cyrille ADOULA
Prime Minister of the
Congo (Leopoldville)

II. LETTER DATED 13 AUGUST 1961 FROM THE SECRETARY-GENERAL TO THE PRIME MINISTER OF THE REPUBLIC OF THE CONGO (LEOPOLDVILLE)

I have the honour to acknowledge receipt of your letter dated 10 August [sect. I] for which I thank you. I note that the Congolese Parliament which met recently at the Lovanium has given a unanimous vote of confidence to a Government of national unity and political reconciliation presided over by you as Prime Minister. I also note that, in the resolution adopted unanimously on 2 August 1961, the two Chambers of Parliament declared that the new Government of national unity would be the legal successor to the first Central Government of the Republic of the Congo. It is further noted that in the same resolution Parliament declared that no other Government can claim to act as the Government of the Republic of the Congo.

Nations Unies a mis fin à la crise constitutionnelle congolaise en donnant à l'unanimité sa confiance à un gouvernement d'unité nationale et de réconciliation politique que j'ai l'honneur de présider. Dans une résolution adoptée aussi à l'unanimité le 2 août 1961 par les deux chambres du Parlement [S/4913, annexe III] avant le vote de confiance à mon gouvernement, le Parlement a déclaré que le nouveau gouvernement d'unité nationale serait le successeur légal du premier gouvernement central de la République du Congo. Dans la même résolution, le Parlement a déclaré en outre que « du moment qu'il [le nouveau gouvernement] aura obtenu la confiance des chambres, nul autre gouvernement ne pourra prétendre exercer les fonctions constitutionnelles du Gouvernement de la République du Congo ». Sur la base de cette résolution parlementaire, mon gouvernement est le seul gouvernement avec lequel les Nations Unies doivent traiter en vertu des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je m'attends donc que les Nations Unies donnent toute leur aide et appui au Gouvernement central de la République du Congo que j'ai l'honneur de présider, et j'espère fermement que toute l'assistance ainsi fournie par les Nations Unies, dans les limites de son mandat, sera donnée exclusivement au Gouvernement central de la République du Congo. Je me permettrai donc, dans un avenir rapproché, de m'adresser à vos représentants au Congo pour leur indiquer les détails du programme d'assistance que mon gouvernement envisage de proposer aux Nations Unies. Je souhaite que vous-même, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que vos représentants, teniez mon gouvernement régulièrement au courant des activités de la mission des Nations Unies au Congo, en particulier en ce qui concerne les activités de la Force des Nations Unies en vue du maintien de l'ordre public. Je me permets enfin, Monsieur le Secrétaire général, de vous rappeler le texte du discours que j'ai prononcé devant les chambres lorsque j'ai demandé la confiance du Parlement et dans lequel j'ai présenté le programme de travail que mon gouvernement se propose d'exécuter. J'ai pris la liberté d'inclure ici une copie de ce discours [voir annexe]. Je suis convaincu que c'est dans l'esprit de ce programme que l'aide apportée par les Nations Unies pourra trouver son emploi le plus efficace.

Le Premier Ministre du Congo (Leopoldville),
(Signé) Cyrille ADOULA

II. LETTRE, EN DATE DU 13 AOÛT 1961, ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO (LEOPOLDVILLE) PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 août [sect. I], dont je vous remercie très vivement. Je note que le Parlement congolais qui s'est réuni récemment au Lovanium a, à l'unanimité, investi de sa confiance un gouvernement d'unité nationale et de réconciliation politique que vous présidez en tant que premier ministre. Je note aussi que, dans la résolution qu'elles ont adoptée à l'unanimité le 2 août 1961, les deux chambres du Parlement déclarent que le nouveau gouvernement d'unité nationale sera le successeur légal du premier Gouvernement central de la République du Congo. En outre, dans cette même résolution, le Parlement déclare que nul autre gouvernement ne pourra prétendre exercer les fonctions du Gouvernement de la République du Congo.

As you are aware, the Security Council and the General Assembly have always attached the greatest importance to the convening of the Parliament and the establishment of a constitutional government. It is, therefore, a matter of great satisfaction to me that such a government has now been formed and I have no hesitation in confirming to you that the United Nations, in the activities with which the Secretary-General has been charged by the Security Council, will, in response to the decisions of Parliament, deal with your Government as being the Central Government of the Republic of the Congo. I thus agree that whatever aid and support the United Nations is in a position to give to the Congo, within the limits of this mandate, should be rendered exclusively to your Government.

My colleagues and I await the indication promised by you of the details of the programme of assistance which your Government intends to request of the United Nations. Please be assured, Mr. Prime Minister, that we shall do all we can to assist within the limits of our capacity.

My representatives in the Congo have instructions to keep your Government informed of the activities of the United Nations mission in the Congo in the civilian field, as also in regard to the United Nations Force which, as you have recognized, has only one goal, namely, to aid your Government in the maintenance of public order.

(Signed) Dag HAMMARSKJOLD
Secretary-General
of the United Nations

ANNEX

SPEECH MADE ON 2 AUGUST 1961 TO THE TWO HOUSES OF THE CONGOLESE PARLIAMENT BY THE PRIME MINISTER, MR. CYRILLE ADOULA

1. After ten long months of crisis in which we have all suffered, we have been able to achieve the conditions of agreement and reconciliation for Parliament to meet again at last and for a Government to present itself to Parliament.

2. The Chief of State, pursuant to his constitutional prerogatives, has entrusted me with the formidable responsibility of leading the Government. He has appointed the new Ministers, and has already administered the oath of office to them.

3. It is this new Government which has the honour to present itself to you, the members of Parliament, and to request a vote of confidence from you so as to become your Government also.

4. The team which I have just had the honour to present to you comes from all the regions of the country, all the parties and all the political tendencies. That choice was inspired by the same principle which led us to decide to form a Government of national unity at this critical moment of our history. In this my first statement to the Chamber of Representatives, I would like to assure you that the same principle will continue to guide the team in its work in the service of the Chamber, the Senate and the country. You will all agree with me that the future of the Congo depends on mutual trust, unity and a joint effort.

5. I am convinced that all our action ought to be aimed at strengthening this feeling of solidarity. The team which I present for your approval and your investiture has been constituted with that purpose in view. Our river transport, the distribution of our natural resources and the intermixing of our various ethnic groups all tend to show that we are interdependent; eighty years of common history have also contributed to strengthening those ties. Recent developments in the highway system and civil aviation, as

Comme vous le savez, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont toujours attaché la plus grande importance à la convocation du Parlement et à la création d'un gouvernement constitutionnel. C'est donc pour moi un vif sujet de satisfaction de voir qu'un tel gouvernement est désormais constitué et je n'ai aucune hésitation à vous confirmer que l'Organisation des Nations Unies, dans les activités dont le Secrétaire général a été chargé par le Conseil de sécurité, traitera, en réponse aux décisions du Parlement, avec votre gouvernement comme étant le Gouvernement central de la République du Congo. Je reconnais ainsi que toute aide et tout appui que l'Organisation des Nations Unies est en mesure, dans les limites de ce mandat, de prêter au Congo devront être fournis à votre gouvernement exclusivement.

Mes collègues et moi attendons que, comme vous l'avez annoncé, vous nous fassiez connaître les détails du programme d'assistance que votre gouvernement entend soumettre à l'Organisation des Nations Unies. Soyez assuré, Monsieur le Premier Ministre, que nous ferons tout ce que nous pourrions pour prêter notre concours, dans les limites de nos possibilités.

Mes représentants au Congo ont pour instructions de tenir votre gouvernement informé des activités de la mission des Nations Unies au Congo, dans le domaine civil comme aussi pour ce qui est de la Force des Nations Unies, qui, ainsi que vous l'avez reconnu, n'a qu'un seul but, à savoir aider votre gouvernement à maintenir l'ordre public.

Le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
(Signé) Dag HAMMARSKJOLD

ANNEXE

DISCOURS PRONONCÉ LE 2 AOÛT 1961 DEVANT LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT CONGOLAIS PAR LE PREMIER MINISTRE, M. CYRILLE ADOULA

1. Après 10 longs mois d'une crise dont nous avons tous souffert, les conditions d'entente et de réconciliation ont pu être réalisées pour permettre enfin au Parlement de se réunir à nouveau et à un gouvernement de s'y présenter.

2. Le chef de l'État, suivant ses prérogatives constitutionnelles, m'a confié la redoutable charge de présider le gouvernement et il a nommé les nouveaux ministres qui ont déjà prêté serment entre ses mains.

3. C'est ce nouveau gouvernement qui a l'honneur de se présenter devant vous, Messieurs les députés, et de solliciter votre confiance, pour devenir aussi votre gouvernement.

4. L'équipe que je viens d'avoir l'honneur de vous présenter provient de toutes les régions du pays, de tous les partis et de toutes les tendances politiques. Ce choix s'inspire du principe même qui a présidé à notre décision de former en ce moment critique de notre histoire un gouvernement d'union nationale. Je voudrais, dans ma première déclaration à la Chambre, vous donner l'assurance que ce même principe continuera de guider l'équipe dans ses travaux au service de la Chambre, du Sénat et du pays. Vous conviendrez tous avec moi que l'avenir du Congo repose dans la confiance mutuelle, dans l'union et dans l'effort commun.

5. J'ai la conviction que toutes nos actions devraient tendre à renforcer ce sentiment de solidarité. L'équipe que je présente à votre approbation et à votre investiture a été constituée avec cet objectif en vue. Nos transports fluviaux, la répartition de nos ressources naturelles et l'implantation de nos divers groupes ethniques, tout tend à démontrer que nous sommes solidaires les uns des autres. Quatre-vingts ans d'histoire commune ont également contribué à resserrer ces liens. L'évolution récente en matière de réseaux rou-

well as in the field of research institutions and other services set up to fulfil the needs of the whole of the Congo as a distinct entity, make it imperative for us to remain one people and one nation; otherwise the priceless heritage of the Congo will be reduced to ruins.

6. The reason why I am dwelling on the principle of national unity is not because any region of our country intends or wishes to deprive the other regions of the fair income they derive from the exploitation of their particular resources. In the system of Government which we will have the privilege of moulding, it will be possible to work out procedures for the distribution of income which will recognize and grant to each province or state the right to its fair share of the revenue from the various regions of the country. If we are so insistent that our brothers—and I stress the word brothers—the Katangese, stay united with us, it is by no means for selfish reasons. Even if Katanga was nothing but an arid stretch of desert land, we would still regard it as an integral part of our country. We cannot betray our country or those who have devoted their lives to the progress of any part of our territory. I have high hopes that the principle of national unity, the faith in national unity which has guided and inspired our work during this historic session of the Congolese Parliament, will enable us to eradicate the causes of inter-tribal conflicts. It is not enough to assert that these conflicts were sustained and exploited by foreign elements, we must mend our own ways in that connexion. By that I mean that we must get rid of all the things which we admit to be weaknesses, wherever they originate, face the problems which are before us with courage—the courage appropriate to an independent people—and solve them.

7. I am delighted to be able to tell you straight away that the Baluba and the Lulua have concluded an agreement here which will be officially confirmed at the end of the present session when the delegates return to their respective regions. Am I making a mistake in believing that this team and this Parliament will be an example and an inspiration for all our fellow-countrymen? Do not let us go on harbouring grievances, let us rather dwell on the positive aspects of what we hold in common so as to make this day, this Government and this Parliament a decisive turning-point in the history of the Congo.

8. At this time we need to mobilize all our resources to save the country. We send out an urgent appeal to each and every province to join this team, which I am sure you will agree to invest so as to ensure peace and unity throughout the Congo.

The Constitution

9. One of the most important tasks which my Government will have to tackle will be to work out a draft constitution. There are many different views as to how the *Loi fondamentale* ought to be revised, but everyone seems to agree that it must be changed. We need a Congolese constitution which will harmonize with the Congolese spirit, one which will adopt political structures suited to the aspirations of the Congolese people and which will be established by the Congolese themselves. We must have a constitution which will not involve interference in Congolese affairs by the institutions of a foreign country, as in the case of the *Loi fondamentale*.

10. In working out the draft constitution, my Government will be inspired by the idea of the national unity of the Congolese people, whose sovereignty must be represented by a central power which can safeguard the territorial integrity of the Republic of the Congo. On the other hand, my Government will bear in mind the regional differences which are characteristic of our vast country, and the desire of those who live in the various territories to have local self-government in those fields which are of regional rather than national interest, thus enabling the administration to be more closely bound up with the population and more aware of its interests.

11. In drawing up the draft constitution, my Government will work in close co-operation with the constitutional committees of Parliament so as to make sure that the Government in its work will

tiers et d'aviation civile, ainsi que dans le domaine des institutions de recherche et des autres services mis sur pied en vue de répondre aux besoins du Congo tout entier en tant qu'entité distincte, nous impose, sous peine de réduire à la ruine le patrimoine inestimable du Congo, de demeurer un seul peuple et une seule nation.

6. Messieurs, si j'insiste ainsi sur le principe de l'unité nationale, ce n'est pas qu'une région quelconque de notre pays entende ou veuille priver les autres régions du juste revenu qu'elles tirent de l'exploitation de leurs ressources particulières. Il est possible, dans le régime de gouvernement que nous aurons le privilège de forger, d'élaborer des formules de répartition des revenus qui reconnaissent et accordent à chaque province ou État le droit à une part équitable dans le partage des revenus propres aux diverses régions du pays. Si nous insistons tant pour que nos frères — et j'insiste sur le mot frères — katangais restent unis à nous, ce n'est nullement pour des motifs égoïstes. Même si le Katanga n'était qu'une étendue de terre aride et désertique nous n'en continuerions pas moins de le considérer comme une partie intégrante de notre pays. Nous ne pouvons pas trahir notre patrie ni ceux qui ont consacré leur vie au progrès de quelque partie que ce soit de notre territoire. J'ai le ferme espoir que le principe de l'unité nationale, la foi en l'unité nationale, qui ont guidé et inspiré nos travaux en cette session historique du Parlement congolais, nous permettront d'extirper les causes de conflits intertribaux. Il ne suffit pas d'affirmer que ces conflits ont été entretenus et exploités par des éléments extérieurs; nous devons nous amender sous ce rapport. Je veux dire par là que nous devons nous défaire de ce que nous admettons être des faiblesses, quelles qu'en soient les origines, et affronter avec courage — avec le courage qui convient à un peuple indépendant — et résoudre les problèmes qui se posent à nous.

7. Je suis heureux de pouvoir dès maintenant vous annoncer que les Baluba et les Lulua ont conclu ici même un accord qui sera officiellement confirmé à l'issue de la présente session, lors du retour des délégués dans leurs régions respectives. Ai-je tort de croire que cette équipe, que ce parlement seront un exemple et une inspiration pour tous nos compatriotes? N'allons pas continuer à entretenir des griefs; attachons-nous plutôt aux aspects positifs de notre commune appartenance pour faire de ce jour, de ce gouvernement et de ce parlement un point décisif dans l'histoire du Congo.

8. Nous avons besoin en cette heure de mobiliser toutes nos ressources pour sauver le pays. Nous lançons à toutes et à chacune des provinces un appel pressant pour qu'elles se joignent à cette équipe, à laquelle, j'en suis sûr, vous accorderez votre investiture pour assurer au Congo tout entier la paix et l'unité.

Constitution

9. Une des tâches les plus importantes que mon gouvernement devra entamer sera l'élaboration d'un avant-projet constitutionnel. Il y a beaucoup d'avis différents sur la façon dont la *Loi fondamentale* devrait être remaniée, mais tout le monde semble d'accord qu'il est indispensable de la changer. Nous avons besoin d'une constitution congolaise qui suivra l'esprit congolais, qui adoptera des structures politiques adaptées aux aspirations du peuple congolais et qui sera établie par les Congolais eux-mêmes. Il nous faut une constitution qui ne donnera pas l'ingérence à des institutions d'un pays étranger dans les affaires congolaises, comme le fait la *Loi fondamentale*.

10. Dans l'élaboration de l'avant-projet de la constitution, mon gouvernement s'inspirera de l'idée de l'unité nationale du peuple congolais, dont la souveraineté doit être représentée par un pouvoir central qui pourra veiller sur l'intégrité territoriale de la République du Congo. D'autre part, mon gouvernement tiendra compte des diversités régionales qui caractérisent notre vaste pays, et du désir des habitants de divers territoires d'obtenir dans des domaines qui sont d'intérêt régional plutôt que national, une autonomie locale qui permettra une administration plus étroitement liée avec la population et plus consciente de ses intérêts.

11. En élaborant l'avant-projet de la constitution, mon gouvernement travaillera en coopération étroite avec les commissions constitutionnelles du Parlement, pour assurer que, dans ses tra-

always go hand in hand with the elected representatives of the people, who will have all the ultimate decisions concerning this document which is so important for the future of the Congolese nation.

12. My Government will make every effort to submit the draft constitution to the Chambers as soon as possible. But meanwhile, circumstances make it necessary for us to carry out some interim measures.

13. In some regions of the country there is a state of tension which is extremely dangerous for national peace and the security of our peoples. My Government will endeavour to create favourable conditions for real agreement and national reconciliation. For this purpose it will take the necessary steps to enable each region concerned to govern itself according to its deep aspirations. Consequently it undertakes to submit to the Chambers in the very near future a draft bill amending article 7 of the *Loi fondamentale*.

Foreign policy

14. International relations and the conduct of foreign affairs will be within the exclusive competence of the Central Government of the Republic.

15. The Government wishes to state with all solemnity that the Congo is just as much a sovereign and independent country as any other country in the world.

16. It affirms that it is prepared to defend that independence strongly against any interference from abroad, by a policy of non-alignment. Its main preoccupation will be to contribute by all possible means to the maintenance of peace in the world. It will defend all international organizations which are directed to peaceful purposes. We wish only to ensure for the whole of mankind, without distinction as to race or sex, greater social justice and political and moral progress. The Government will ask for multilateral technical assistance without excluding *a priori* any foreign country so long as it does not impose political conditions. The countries which wish to help us must do so with respect for our sovereignty and without ulterior motives.

17. As far as it can, the Government will also assist the brother countries. It will give all its moral and material support to all the African national liberation movements. Despite its immense difficulties, our country still has its African vocation. It will serve as a base for African nationalism fighting for freedom. We will take advantage of our position in the heart of Africa to combat colonialism and imperialism in all its forms.

18. It is our country which will be the most active centre of African solidarity. The Government intends to follow a policy of African solidarity entailing respect for the sovereignty of each State. We will never allow the demagogy of some potentate to compromise our efforts towards the unification of Africa. Everything possible will be done to intensify cultural and economic exchanges among the African countries.

19. In order to fulfil the tasks which arise from our wish to establish friendly relations with the other countries in the community of nations, it is essential for us to establish Congolese diplomatic representation in the capitals of Africa and also in the other great world centres. We must ensure that the Republic of the Congo takes part in the work of international organizations and in the conferences convened to deal with subjects of interest to our country. My Government intends to accede to international conventions where the Congo can derive some advantage from so doing, but my Government will never allow any abuse of Congolese sovereignty, any interference in its domestic affairs or any resurgence of colonialism in whatever form.

20. A very important task for the future of our country and for its economic and financial recovery will be to settle the question of disputed claims and to bring back to the Congo the investment securities belonging to it which have hitherto been held by Belgium. It is equally urgent to obtain the transfer to the Congo of the administration and assets of the parastatal organizations and to halt the flight abroad of Congolese wealth. My Government

veux, le gouvernement aille toujours la main dans la main avec le représentant élu du peuple à qui appartiendra toute décision finale sur cette œuvre si importante pour l'avenir de la nation congolaise.

12. Mon gouvernement mettra tout en œuvre pour que l'avant-projet de la constitution soit présenté devant les chambres dans le délai le plus court possible. Mais d'ici là les circonstances nous commandent de prendre des mesures transitoires.

13. En effet, il existe dans certaines régions du pays une tension extrêmement dangereuse pour la paix nationale et la sécurité de nos populations. Mon gouvernement aura pour souci de créer des conditions favorables à une véritable bonne entente et la réconciliation nationale. A cet effet il prendra des mesures adéquates permettant à chaque région visée de s'administrer selon ses aspirations profondes. Il s'engage par conséquent à soumettre aux chambres, dans un avenir immédiat, un avant-projet de loi modifiant l'article 7 de la *Loi fondamentale*.

Politique internationale

14. Les relations internationales et la conduite de la politique extérieure sont de la compétence exclusive du gouvernement central de la République.

15. Le gouvernement tient à proclamer solennellement que le Congo est un pays souverain et indépendant tout autant que n'importe quel autre pays dans le monde.

16. Il affirme sa volonté de défendre avec force cette indépendance contre toute ingérence de l'extérieur, par une politique de non-alignement. Son souci majeur sera de contribuer par tous les moyens au maintien de la paix dans le monde. Il défendra toutes les organisations internationales qui se sont assigné un objectif pacifique. Nous ne cherchons qu'à assurer à l'humanité entière, sans distinction de race ou de sexe, une plus grande justice sociale, un progrès politique et moral. Le gouvernement fera appel à une assistance technique multilatérale sans exclure *a priori* un pays étranger quelconque, pour autant qu'il n'y ait pas de conditions politiques. Les pays qui veulent nous aider doivent le faire dans le respect de notre souveraineté et sans arrière-pensée.

17. Dans la mesure de ses moyens, le gouvernement aidera aussi les pays frères; il accordera tout son soutien matériel et moral à tous les mouvements africains de libération nationale. Malgré ses énormes difficultés notre pays garde sa vocation africaine. Il servira de base au nationalisme africain qui combat pour la liberté. Nous mettrons à profit notre position au cœur de l'Afrique pour combattre le colonialisme et l'impérialisme sous toutes ses formes.

18. La solidarité africaine, c'est notre pays qui en sera le foyer le plus vif. Le gouvernement entend mener une politique de solidarité africaine dans le respect de la souveraineté de chaque État. Nous ne tolérerons jamais que la démagogie d'un quelconque potentat vienne compromettre les efforts d'unification de l'Afrique. Tout sera mis en œuvre pour intensifier les échanges culturels et économiques entre les pays africains.

19. Pour mieux remplir les tâches que nous impose ce désir d'établir des relations amicales avec les autres pays de la communauté des nations, il est indispensable d'établir des représentations diplomatiques congolaises dans les capitales d'Afrique ainsi que dans les autres grands centres du monde. La participation de la République du Congo dans les travaux des organisations internationales et dans les conférences convoquées pour traiter des sujets qui intéressent notre pays doit également être assurée. Mon gouvernement a l'intention d'accéder aux conventions internationales où le Congo pourra bénéficier d'une telle occasion. Mais mon gouvernement ne permettra jamais aucun abus de la souveraineté congolaise, aucune ingérence dans ses affaires intérieures ni une résurrection du colonialisme sous aucune forme.

20. Une tâche très importante pour l'avenir de notre pays et pour son rétablissement économique et financier sera de régler la question du contentieux et de rapatrier au Congo le portefeuille qui lui appartient et détenu jusqu'ici par la Belgique. Il est également urgent d'obtenir le transfert au Congo de l'administration et des avoirs des organisations para-étatiques et d'arrêter la fuite des richesses du Congo à l'étranger. Mon gouvernement attachera une

will attach particular importance to achieving that objective. For this purpose it is prepared to start talks with the Belgian Government.

21. Belgium, who granted us our independence, must stop interfering in our domestic affairs. We expect it to follow an honest policy, one of respect for our sovereignty and for national unity. The return to normal relations depends mainly on compliance with these essential conditions and on the prior settlement of the vast amount of litigation which exists between our two countries.

22. We must not fail to mention the remarkable assistance which the United Nations mobilized to help us. As the Chief of State emphasized in his speech to the combined Houses of Parliament, the United Nations deserves our gratitude. The Government does not doubt for an instant that the United Nations will assist it every time it calls upon that body to undertake clearly specified tasks.

23. The disorganization of the administrative services and the security forces on the eve of the independence of our country compelled the first Government of the Republic to appeal to the United Nations.

24. By decision of the Security Council and at the express request of the President of the Republic countersigned by the Prime Minister of that period, the United Nations Force was sent to the Congo. Its mission was to assist us in re-establishing order and in safeguarding the territorial integrity of the country. However, the United Nations mandate in the Congo was not accurately defined at first; indeed, at times it has encompassed responsibilities which normally are within the province of Congolese sovereignty alone.

25. We solemnly proclaim our adherence to the United Nations Charter, which recognizes the sovereignty of the Member States. We also take a pledge to honour our obligations as a Member of the United Nations. We shall execute the resolutions of the Security Council and the General Assembly so long as our sovereignty is not affected. The Government, with your support, must decide what assistance the country will seek from the United Nations. There must be co-operation with the United Nations in the formulation as well as in the execution of projects. It is on that understanding that the agreement of 17 April 1961²¹ between the President of the Republic and the representatives of the Secretary-General of the United Nations was signed. The Government will use every means at its disposal to see that, subject to your supervision, this agreement is applied rapidly and with the greatest possible efficiency.

26. It will also be necessary to establish the rights and obligations of the Organization and the Congolese Government in their mutual relations.

27. To that end, we should like to see the prompt conclusion of an agreement spelling out precisely the details involved in the application of the basic arrangement of 27 July 1960.²² Although it is not a very equitable judge or a very sure prop, the United Nations is nevertheless a life-preserver for all newly created countries and a source of hope for all.

Domestic policy

28. The Government which I have the honour to present to you is a Government of national unity. It should not be a Government of national unity in name only; its programme should be founded on the will to re-establish the unity and the progress of the Congolese people, to make every Congolese feel that he is among his brothers and a member of a great family of fourteen million people, and to mobilize the masses for the task of restoring the country materially and spiritually. We must break the vicious circle of vengeance, hatred, recrimination, and insecurity which has throttled our country in the past. My Government will do everything in its power to establish conditions in which all Congolese, whatever their

²¹ *Ibid.*, document S/4807, annex I.

²² *Ibid.*, *Fifteenth Year, Supplement for July, August and September 1960*, document S/4389/Add.5.

importance toute particulière à la réalisation de cet objectif. A cet effet, il est prêt à engager des pourparlers avec le Gouvernement belge.

21. La Belgique qui nous a accordé notre indépendance doit cesser de s'immiscer dans nos affaires internes. Nous attendons d'elle une politique sans équivoque, tendant au respect de notre souveraineté et de l'unité nationale. La normalisation de nos relations dépend en majeure partie de la conformité à ces impératifs et de la liquidation préalable du volumineux litige qui existe entre nos deux pays.

22. Nous ne pouvons passer sous silence l'assistance exceptionnelle mobilisée, pour nous aider, par l'Organisation des Nations Unies. Comme l'a souligné le chef de l'État dans son discours devant les chambres réunies, l'ONU a droit à notre gratitude. Le gouvernement ne doute pas un seul instant que l'ONU l'aidera chaque fois qu'il fera appel à elle pour des tâches bien spécifiques.

23. La désorganisation des services administratifs et des forces de l'ordre au lendemain de l'indépendance de notre pays plaça le premier gouvernement de la République dans l'obligation de faire appel à l'Organisation internationale.

24. Par décision du Conseil de sécurité et sur demande expresse du Président de la République contresignée par le Premier Ministre de l'époque, les troupes des Nations Unies furent introduites au Congo. Elles avaient pour mission de nous aider à rétablir l'ordre et à sauvegarder l'intégrité territoriale. Cependant le mandat des Nations Unies au Congo ne s'est précisé qu'avec le temps au point d'empiéter parfois sur les compétences qui normalement relèvent exclusivement de la souveraineté congolaise.

25. Nous proclamons solennellement adhérer à la Charte des Nations Unies qui reconnaît la souveraineté des États Membres. Nous prenons aussi l'engagement de faire honneur à nos obligations de Membre de l'ONU. Nous exécuterons les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale tant que notre souveraineté ne sera pas mise en cause. Il appartient au gouvernement, avec votre appui, Messieurs les députés, de définir l'assistance que le pays attend de l'ONU. La coopération avec les Nations Unies doit concerner l'élaboration des projets autant que leur exécution. C'est dans cet esprit que fut signé l'accord du 17 avril 1961²¹ entre le Président de la République et les représentants du Secrétaire général de l'ONU. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour que cet accord, sous votre contrôle, trouve une rapide application avec le maximum d'efficacité.

26. D'autre part il faudra statuer sur les droits et obligations que l'Organisation et le Gouvernement congolais devront respecter dans leurs rapports mutuels.

27. A cet effet, nous désirons que soit conclu aussitôt que possible un accord définissant d'une façon précise les détails d'application de l'arrangement de base du 27 juillet 1960.²² L'ONU, sans être un justicier très équitable ni un soutien très sûr, reste néanmoins pour tous les jeunes pays une planche de salut, un espoir pour tous.

Politique intérieure

28. Le gouvernement que j'ai l'honneur de présenter est un gouvernement d'unité nationale. Il ne devra pas l'être seulement de nom: son programme également devra être basé sur le désir de rétablir l'unité et le progrès du peuple congolais, de faire sentir à tout Congolais qu'il est parmi ses frères, qu'il est un membre d'une grande famille de 14 millions, de mobiliser les masses pour un relèvement matériel et moral du pays. Il faut absolument rompre le cercle vicieux de vengeance, de haine, de récriminations, d'insécurité qui étranglait notre pays dans le passé. Mon gouvernement fera de son mieux pour créer les conditions dans lesquelles tous les Congolais, quelles que soient leur ethnie, leur religion ou leurs

²¹ *Ibid.*, document S/4807, annexe I.

²² *Ibid.*, *quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960*, document S/4389/Add.5.

race, religion or political opinions, can work together to build a better future for themselves and their families.

29. In order to achieve these conditions, my Government will see that the fundamental freedoms and human rights are strictly observed. All Congolese and all aliens residing in or visiting our country should be able to enjoy the freedoms and rights guaranteed to them by law and absolute safety of person and property.

30. The maintenance of public order will be a subject of deep concern to my Government. If we want to avoid chaos and misery, we must re-establish public security throughout our country, and we must see that it is not threatened again.

31. Unfortunately, some areas are still disturbed: in several places, the authority of the Central Government is entirely disregarded; arbitrary arrests and unwarranted harassments still occur. It is the Government's aim to pacify the disturbed areas by the establishment of commissions whose task it shall be to reconcile the opposing tribes. In those places where the central power is not recognized and its authority flouted, the Government will react firmly and without weakness.

32. My Government hopes that the return to constitutional legality will be followed as rapidly as possible by the re-establishment of and observance of law in all spheres. The people must be assured of the full protection of the law if it is to enjoy freedom with justice.

33. The corps of judges must be reconstituted with all due speed so that the courts may perform their functions.

34. Priority will be given to the training of the provincial and municipal police. My Government will not hesitate to ask for international assistance in this particular area.

35. My Government will take the most severe measures, and will put the law into operation in all its rigour against any person, whatever his position, who is guilty of acts of violence, arbitrary arrest, unlawful imprisonment, blackmail or corruption.

36. All political prisoners and all persons accused without valid cause, who are still languishing in prison, shall be liberated. While the courts are being re-established, technical commissions shall be responsible for reviewing the records of the prisoners and determining those cases in which there is a sufficient presumption of guilt to warrant remand in custody based on the provisions of the penal statutes.

37. The Government shall make certain that human rights and public freedoms are rigorously observed. We must very soon reach that position in which no inhabitant of the Republic fears for his liberty.

National defence

38. There is also the problem of the reorganization of the Army. The first task is to reunite the Army. The Congo must have not three or four armies, but one national army obedient to a single command. The Government will do everything in its power to reunite all the armed forces under the authority of the supreme commander. This programme will be executed with flexibility but also energetically, and it must be completed very rapidly.

39. While the Army is being unified, the training of army officers will be systematically carried on. More than 100 officers who have received thorough training abroad have just returned to the country. The other officers commanding our soldiers will take additional training courses in this country. A training school for young Congolese officers is being established, the administration and the teaching staff will be composed partly of Congolese officers and partly of foreign officers recruited in co-operation with the United Nations. However, as we must make certain that our officers are educated according to a single line of action, we cannot recruit instructors of too many different nationalities.

40. In short, my Government will take all the necessary steps to see that the members of the Armée nationale congolaise receive the best training possible, so that they may serve with pride and honour as the guardians of the national security and the territorial

opinions politiques, puissent travailler ensemble en bâtissant un meilleur avenir pour eux et leurs familles.

29. Pour aboutir à de telles conditions, mon gouvernement veillera au respect le plus strict des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Tout Congolais et tout étranger, qui réside dans notre pays ou qui le visite, devront pouvoir jouir des libertés et des droits qui leur sont garantis par la loi, en toute sécurité dans leur personne et leurs biens.

30. Le maintien de l'ordre public sera une préoccupation essentielle de mon gouvernement. Si nous voulons éviter le chaos et la misère, il faut rétablir la sécurité publique à travers notre pays et veiller à ce qu'elle ne soit pas menacée.

31. Certaines régions sont hélas! encore troublées: en plusieurs endroits, l'autorité du pouvoir central est même méconnue par tous; il y a encore des arrestations arbitraires ou des vexations injustifiées. Pour les régions troublées, le but du gouvernement est de les pacifier. Notamment des commissions vont être créées avec comme tâche de rapprocher les ethnies opposées. Là où le pouvoir central est méconnu et son autorité bafouée, le gouvernement réagira sans faiblesse et avec fermeté.

32. Mon gouvernement espère que le retour à la légalité constitutionnelle sera suivi aussitôt que possible par le rétablissement et le respect de la loi dans tous les secteurs. La population doit être assurée de la pleine protection de la loi pour pouvoir jouir de la liberté dans la justice.

33. La magistrature doit être reconstituée avec toute la célérité voulue pour permettre aux tribunaux de remplir leurs fonctions.

34. Priorité sera accordée à l'entraînement de la police provinciale et municipale. A cet effet, mon gouvernement n'hésitera pas à solliciter l'assistance internationale dans ce domaine particulier.

35. Mon gouvernement prendra les mesures les plus strictes et appliquera la rigueur de la loi contre toute personne, quelle que soit sa position, coupable de voies de fait, d'arrestation arbitraire, de détention illégale, de chantage ou de corruption.

36. Tout prisonnier politique, toute personne inculpée sans raison valable qui languit encore dans une prison, devra être libéré. En attendant le rétablissement des tribunaux, des commissions techniques seront chargées de revoir les dossiers des prisonniers et déterminer les cas où la présomption d'actes criminels est suffisamment établie pour justifier une détention préventive fondée sur les dispositions des lois pénales.

37. Le gouvernement veillera rigoureusement au respect des droits de l'homme et des libertés publiques. Il faut que très bientôt nous en arrivions à ce que plus aucun habitant de la République ne craigne pour sa liberté.

Défense nationale

38. Il y a le problème de la réorganisation de l'armée. Il s'agit d'abord de réunifier l'armée. Il ne doit pas y avoir au Congo trois ou quatre armées, mais une seule armée nationale qui partout obéit à un seul commandement. Le gouvernement mettra tout en œuvre pour réunifier toutes les forces armées sous l'autorité du commandant suprême. Ces efforts seront poursuivis avec souplesse, mais aussi avec énergie, et ils doivent aboutir très rapidement.

39. En même temps que la réunification de l'armée sera poursuivie systématiquement la formation de ses cadres. Plus de 100 officiers viennent de rentrer au pays après un entraînement complet à l'étranger. Les autres officiers qui commandent nos soldats suivront ici même des cours de perfectionnement. Une école de formation de jeunes officiers congolais est en voie de création dont l'État-major de direction et les cadres instructeurs seront composés en partie d'officiers congolais et en partie d'officiers étrangers recrutés en coopération avec l'ONU, mais il nous faudra veiller à ce que nos officiers soient éduqués suivant une ligne d'action unique, ce qui exclut le recrutement d'instructeurs appartenant à trop de nationalités différentes.

40. En résumé, mon gouvernement prendra toutes les mesures utiles pour que les membres de l'Armée nationale congolaise reçoivent le meilleur entraînement possible, qui leur permettra de servir avec fierté et honneur, comme gardiens de la sécurité nationale et

integrity of the Republic of the Congo. We will never allow the Armée nationale to be used for political purposes; we will never allow its units to be trained in unworthy coercive duties which are contrary to democratic and constitutional principles, or its soldiers to be degraded by serving as gaolers or executioners. Army officers should hold themselves entirely aloof from the external or internal politics of the country, which is the sole responsibility of the elected representatives of the country and the Government which has received the confidence of Parliament.

Financial and economic policy; public finance

41. The public finances are in a very bad condition; the deficit remains very large, and the growing volume of paper money created to meet the considerable cash expenditures of the Central Government and the provincial authorities is posing an ever sharper threat to the whole economy.

42. Some figures will illustrate the dissipation of the State's resources and the dangerous depreciation of the currency. Average monthly state expenditures are approximately 850 million francs. Receipts barely exceed 250 million francs. The monthly deficit is therefore in the order of 600 million francs. Furthermore, during May and June the situation was dangerously aggravated as a consequence of the high wages paid to officers in the public administration. Thus, in the month of May the State's cash outlay amounted to 954 million francs, and in June it was more than 1,200 million francs.

43. Expenditures of the provincial authorities represent more than 55 per cent of the total expenditure. Thus, for the first six months of the year, Leopoldville Province paid out approximately 250 million francs per month, and Oriental Province paid out 240 million francs per month. In June Oriental Province had a cash outlay of 307 million francs, and the Province of Leopoldville had a cash outlay of 414 million francs, or almost three times the amount of monthly expenditures before 30 June 1960.

44. However paradoxical it may seem, all the expenditure of the provinces, except for that of Katanga and some of that of South Kasai, is financed by the Central Government of Leopoldville. Because there is a single treasury, the provinces of the Congo, although they had been separated to a varying extent from the central authorities at Leopoldville, are still, on the other hand, attached to it as regards finance and currency. This principle of the unity of the treasury, confirmed by the State exchequer convention concluded on 7 June 1952 between the Congo and the *Banque Centrale*, has never been abandoned either in fact or in law. It now dominates all the financial relations between the Central Government and the provinces.

45. At the rate of the last six months, the total expenditure of the Republic of the Congo will reach annually the astronomical figure of 12,000 million francs. Thus, despite the mass departure of the foreign officials and the non-payment of the debt, the budget savings of about 7,000 million francs which should normally have resulted were completely absorbed by the increase in expenditure.

The Government's policy

46. Subject to these reservations, the monetary and financial policy of the Government will have three objectives:

(a) First, to attend to the maintenance and development of the country's productive system, in order to supply the economy with the goods and foreign exchange required for the full employment of the working masses;

(b) Secondly, to reabsorb inflation by reduction of the deficit in public expenditure and by the establishment of a healthy social policy which is, however, subordinate to the development of the country;

(c) Thirdly, to promote public and private investments.

(a) *Maintenance and development of the country's productive system*

47. From the financial and monetary viewpoint, this policy primarily involves the Banque nationale and the Foreign Exchange

de l'intégrité territoriale de la République du Congo. Nous ne permettrons jamais que l'armée nationale puisse être utilisée à des fins politiques, que ses unités puissent être entraînées dans des tâches indignes de coercion qui sont contraires aux principes démocratiques et constitutionnels, ou que ses soldats puissent se dégrader à faire les geôliers ou les bourreaux. Les officiers de l'armée devront se tenir complètement à l'écart de la politique intérieure ou extérieure du pays, qui ne relève que du représentant élu du peuple ou du gouvernement qui a été investi de la confiance du Parlement.

Politique financière et économique; finances publiques

41. Les finances publiques sont fort mal en point; le déficit reste très important et le volume croissant des instruments monétaires créés en vue de faire face aux décaissements considérables du gouvernement central et des autorités provinciales porte une menace de plus en plus précise sur tout le secteur de l'économie.

42. Quelques chiffres illustreront la dégradation des finances de l'État et la dépréciation dangereuse de la monnaie. La moyenne mensuelle des dépenses de l'État est d'environ 850 millions de francs. Les recettes dépassent à peine 250 millions de francs. Le déficit mensuel est donc de l'ordre de 600 millions. Bien plus, au cours des mois de mai et juin, la situation s'est dangereusement aggravée à la suite, notamment, de la hausse salariale octroyée aux agents de l'administration. C'est ainsi que, dans le courant du mois de mai, les décaissements de l'État ont atteint 954 millions et, au mois de juin, plus d'un milliard et demi. Le déficit, au mois de mai, est passé à 700 millions et, au mois de juin, à 1 milliard 200 millions.

43. Les dépenses effectuées par les autorités provinciales représentent plus de 55 p. 100 des dépenses totales. C'est ainsi que, pour les six premiers mois de l'année, la province de Léopoldville a décaissé environ 250 millions par mois et la Province-Orientale 240 millions par mois. Au mois de juin, la Province-Orientale a décaissé 307 millions et la province de Léopoldville 414 millions, soit près de trois fois le montant des dépenses effectuées mensuellement avant le 30 juin 1960.

44. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'ensemble des dépenses provinciales, à l'exclusion de celles du Katanga et, partiellement, à l'exclusion de celles du Sud-Kasai, est entièrement financé par le gouvernement central de Léopoldville. En vertu de l'unité de trésorerie, les provinces du Congo, bien qu'elles soient séparées à divers degrés des autorités centrales de Léopoldville, continuent, en revanche, à lui être financièrement et monétairement rattachées. Ce principe de l'unité de trésorerie, sanctionné par la convention du caissier de l'État, conclu le 7 juin 1952 entre le Congo et la Banque centrale, n'a jamais été abrogé, ni en fait, ni en droit. Il domine actuellement toutes les relations financières entre le gouvernement central et les provinces.

45. Au rythme des six derniers mois, les dépenses globales de la République du Congo atteindront, annuellement, le chiffre astronomique de 12 milliards de francs. Ainsi, malgré le départ massif des fonctionnaires étrangers et le non-paiement de la dette, l'économie budgétaire d'environ 7 milliards qui aurait dû normalement en résulter a été totalement absorbée par l'accroissement des dépenses.

Politique du gouvernement

46. Sous ces réserves, la politique financière et monétaire du gouvernement aura un triple objectif :

a) Tout d'abord: veiller au maintien et au développement de l'appareil de production du pays, afin de fournir à l'économie des produits et les devises qu'exige le plein emploi des masses laborieuses ;

b) Ensuite: résorber l'inflation par la réduction du déficit de la trésorerie publique et par l'établissement d'une politique sociale saine, mais subordonnée au développement du pays ;

c) Enfin: favoriser les investissements publics et privés.

a) *Maintien et développement de l'appareil de production du pays*

47. Du point de vue monétaire et financier, cette politique concerne, avant tout, la Banque nationale et l'Office des changes, qui

Office connected with it. It is essential to the realization of the government policy that the Banque nationale should begin to operate and to contribute all the services it can render to the country; in financial and monetary matters it is the Banque nationale which, in collaboration with the Government, must draw up an inventory of the country's foreign exchange needs and establish a list of priorities.

48. The Government will insist, first, that export activities and transport should be favoured with a view to maintaining foreign exchange receipts; secondly, that financial assistance from abroad should be accepted so that while we are waiting for a rectification of the country's economic and financial situation, we may meet urgent needs in the import sector which cannot be financed for want of foreign exchange. We believe that we can count on the complete understanding of all foreign countries to help us surmount our present difficulties and carry through the programme I have just described. The Government will take care to see that no condition which might derogate from the sovereignty of the Congolese State is attached to the granting of financial assistance. In the third place, local processing industries will be encouraged and developed with a view to maintaining the output of consumer goods and a maximum level of employment.

49. The continuation of export and manufacturing activities depends on two elements which are closely interconnected: on the one hand, on the upkeep and renewal of plant; and, on the other hand, on the recruiting and retention of the technical staff required to ensure the operation thereof.

(b) *The drive against inflation*

50. In the drive against internal inflation, the Government proposes to adopt two series of measures. The aim of the first will be to secure the early conclusion of a social pact to salvage the country's economy. Under this pact all wage-earners, employers and the State would agree to freeze wage levels and salary scales immediately for a period of from twelve to eighteen months and to collaborate in drawing up a social programme geared to the growth of the real income of the people. The second series of measures involve the reduction of the public treasury's deficit. To reduce the treasury's deficit the Government proposes to strengthen, or even reorganize, control over the use of public funds. This control is based on the institution of budgets and their management in accordance with the rules of public accounting. The Government will ensure henceforth that no state expenditure can be undertaken or ordered unless credit is available under the budget, backed moreover by effective funds. Nevertheless, the Government intends to grant the provinces a wide measure of financial autonomy.

51. In abrogating the principle of a single treasury, the Central Government and provincial authorities will have to bear their own financial responsibilities. The provinces will be more careful and cautious in managing the financial affairs of the territories they administer. If necessary, the branches of the Banque nationale could, on the basis of individual agreements, act as treasurer for the provincial states.

52. The Congolese Government will try first of all to increase fiscal revenue by ensuring that normal trade is restored throughout the country, with a resultant increase in revenue from customs and excise duty. It will also ensure stricter customs control. The Government believes that, without increasing the scale of taxation, it could raise tax revenue by more than 50 per cent by restoring economic activity and employing more efficient methods.

53. To the extent that it succeeds and maintains the general level of wages, the Government will try to limit as far as possible any increase in taxes on consumer goods.

lui est rattaché. La mise en route de la Banque nationale et l'apport de tous les services qu'elle peut rendre au pays constituent les facteurs indispensables à la réalisation de la politique gouvernementale, en matière monétaire et financière. C'est à elle, en collaboration avec le gouvernement, de dresser l'inventaire des besoins en devises du pays et d'établir ensuite un ordre de priorité.

48. Le gouvernement insistera, en premier lieu, pour que soient favorisées les activités d'exportations et les transports — ceci en vue de maintenir les rentrées de devises; en second lieu, pour que soit acceptée l'assistance financière de l'extérieur qui nous permettra, en attendant le redressement de la situation économique et financière du pays, de faire face à nos besoins urgents dans le secteur des importations que nous ne pouvons financer nous-mêmes faute de devises étrangères. Nous croyons pouvoir compter sur la pleine compréhension de tous les pays étrangers afin de nous permettre de surmonter nos difficultés actuelles et de mener à terme le programme que je viens d'exposer. Le gouvernement veillera à ce que l'octroi de l'assistance financière ne soit lié à aucune condition qui puisse porter atteinte à la souveraineté de l'État congolais. En troisième lieu, pour que soient encouragées et développées les industries locales de transformation, ceci en vue de maintenir la production des biens de consommation et un niveau maximum d'emploi.

49. Le maintien des activités d'exportations et de transformations dépend, lui-même, de deux éléments qui sont intimement liés l'un à l'autre: d'une part, l'entretien et le renouvellement du matériel; d'autre part, le maintien et la mise en place du personnel technique indispensable pour en assurer le fonctionnement.

b) *Lutte contre l'inflation*

50. Sur le plan de la lutte contre l'inflation à l'intérieur du pays, le gouvernement se propose d'envisager deux séries de mesures. Les premières doivent viser à la conclusion rapide d'un pacte social de sauvetage économique du pays. Ce pacte social serait conclu entre tous les rémunérés, quels qu'ils soient, les employeurs et l'État, afin de fixer, dans l'immédiat et pour une période de 12 à 18 mois, le niveau des salaires et les échelles barémiques, et de préparer, en collaboration, un programme social axé sur le développement du revenu réel des populations. Les secondes concernent la réduction du déficit de la trésorerie publique. En vue d'alléger le déficit de la trésorerie, le gouvernement se propose de renforcer, sinon de réorganiser, le contrôle sur l'emploi des deniers publics. Les fondements de ce contrôle résident dans l'établissement de budgets et dans leur exécution, conformément aux règles de la comptabilité publique. Le gouvernement veillera, dorénavant, à ce qu'aucune dépense de l'État ne puisse être engagée, ni ordonnée, s'il n'existe, au préalable, un crédit budgétaire disponible, à quoi devra correspondre, d'ailleurs, un volume effectif de fonds. Toutefois, le gouvernement envisage d'accorder aux provinces une large autonomie financière.

51. En abrogeant le principe de l'unité des caisses, le gouvernement central et les autorités provinciales seront placés devant leurs propres responsabilités financières. Les provinces seront beaucoup plus soucieuses de gérer avec prudence les intérêts financiers des territoires qu'elles dirigent. Le service de caissier des États provinciaux pourrait d'ailleurs, éventuellement, être assuré par les succursales de la Banque nationale, en vertu de conventions particulières.

52. Du point de vue des recettes fiscales, le Gouvernement congolais s'efforcera, d'abord, d'augmenter ses recettes en assurant la normalisation des échanges commerciaux dans l'ensemble du pays, ce qui amènera naturellement une augmentation des recettes provenant des droits de douane et d'accise. Il veillera également à renforcer le contrôle douanier. Sans avoir à hausser les taux d'imposition, le gouvernement estime que, grâce à la reprise de l'activité économique et à un effort technique, il pourrait augmenter ses recettes fiscales de plus de 50 p. 100.

53. Dans la mesure où le gouvernement parviendra à maintenir le niveau général des rémunérations, il s'efforcera de limiter dans toute la mesure possible l'augmentation des impôts sur les biens de consommation.

54. On the other hand, if a general rise in wages and salaries occurs throughout the territories of the Republic, the Government, to safeguard the income of peasants and workers, will be obliged to take severe measures to curtail consumption, by substantially increasing customs and excise duty. Taxes on non-essential and luxury consumer goods will be increased first.

(c) *Public and private investment*

55. The importance of foreign aid in the field of investment is obvious if it is recalled that, during the troubled period of the past year, investments fell to 10 per cent or less of their former level.

56. Most vigorous measures will be considered to provide favourable conditions for the investment of foreign capital and to encourage private and public saving and the formation of national capital. Every possible measure will be taken by my Government to provide the necessary safeguards for foreign investment.

57. On the other hand the Government will endeavour to avoid the evils that would result from foreign domination of the country's economy, the squandering of its resources, or over-exploitation of its wealth.

Monetary situation

58. In order to cover the cash deficit of the public treasury, the State continues to have recourse, on a permanent basis, to the advances of the Banque centrale to the amount of 600 million francs a month, a figure which will reach 750 million francs a month before the end of the year. The increase in the number of bank notes which generally accompanies the financing of public expenditure by the Banque centrale had been relatively small until December 1960. But since January, the increase in the number of bank notes put into circulation by the Banque centrale represents an average of more than 50 per cent of the sums advanced to the State. It is this expansion of paper currency which exercises the most direct pressure on prices. As bank notes are used almost exclusively for the settlement of transactions by the Congolese, who are essentially consumers, as the circulation of bank notes intensifies, it is extremely likely to lead to a runaway rise in prices and to a deterioration in the level of living of the masses of the people.

59. While the internal monetary situation is unhealthy and the increase in domestic prices threatens the standard of living of the working classes, the value of the Congolese franc on the international market is not much more favourable, and this despite the fact that on 30 October 1960 the Congolese authorities set up a Licensing Office and a Foreign Exchange Office to supervise the repatriation of currency and to control imports. This is due mainly to the fact that in certain provinces export activities have been at a much lower level than foreign exchange requirements for meeting import needs. If a resumption of export activity throughout the Republic of the Congo does not materialize during the coming months, our foreign exchange reserves will decrease to a point where it will no longer be possible to import the goods which are indispensable to the maintenance of the present level of living of the Congolese masses.

60. The situation is therefore very serious. It necessitates the application of rigorous and effective measures throughout the Congolese territory. Before outlining the general objectives of the government policy, I wish to emphasize that, as remedies for the economic and social destitution of the Congo, monetary and financial measures are subordinate to the political question.

Social policy

Unemployment

61. The combined effect of all these measures must provide a solution to another serious problem now causing us grave concern, namely, unemployment.

54. En revanche, si une augmentation généralisée des salaires et des rémunérations devait se déclencher sur tout le territoire de la République, le gouvernement, pour sauvegarder le revenu des paysans et des travailleurs, sera obligé de frapper durement la consommation par une hausse sensible des droits de douane et d'accise. Les biens de consommation non indispensables et de luxe seront les premiers atteints par l'augmentation du taux d'imposition.

c) Investissement public et privé

55. L'importance de l'aide étrangère dans le domaine des investissements est évidente si nous considérons que, depuis la période troublée de l'année passée, les investissements sont tombés à 10 p. 100 et même moins de ce qu'ils étaient auparavant.

56. Des mesures très énergiques seront envisagées pour créer des conditions favorables à l'investissement de capitaux étrangers, et pour encourager l'épargne individuelle et collective et la diriger vers la formation de capitaux nationaux. Toutes les mesures seront prises par mon gouvernement pour garantir aux investissements étrangers les conditions de sécurité nécessaires.

57. D'autre part, le gouvernement veillera à éviter les abus qui résulteraient d'une mainmise de l'étranger sur l'économie du pays, du gaspillage de ses ressources ou d'une exploitation démesurée de ses richesses.

Situation monétaire

58. Pour couvrir le déficit de la trésorerie publique, l'État continue à recourir, de manière permanente, aux avances de la Banque centrale, à concurrence de 600 millions par mois, chiffre qui sera porté à 700/750 millions par mois avant la fin de l'année. L'accroissement des billets de banque, qui accompagne généralement le financement des dépenses publiques par la Banque centrale, avait été relativement modeste jusqu'au mois de décembre 1960. Par contre, depuis le mois de janvier, l'accroissement des billets mis en circulation par la Banque centrale représente, en moyenne, plus de 50 p. 100 des avances à l'État. Or c'est précisément l'expansion de la monnaie de papier qui exerce le plus directement sa pression sur les prix. Servant presque exclusivement au règlement des transactions des Congolais, c'est-à-dire essentiellement des consommateurs, la circulation des billets, lorsqu'elle se développe, a le plus de chances de provoquer une hausse désordonnée des prix et une détérioration du niveau de vie des masses populaires.

59. Si, à l'intérieur du pays, la situation monétaire n'est pas brillante, si la hausse des prix intérieurs menace le niveau de vie des classes laborieuses, la valeur du franc congolais sur le plan international n'est guère plus favorable et ce malgré le fait que, depuis le 30 octobre 1960, les autorités congolaises ont installé l'Office des licences et l'Office des changes, qui surveillent le rapatriement des devises et contrôlent les importations. Ceci est dû, essentiellement, au fait que les activités exportatrices de certaines provinces ont été de loin inférieures au niveau des devises étrangères nécessaires pour alimenter ses besoins en importations. Si une reprise des activités exportatrices à travers toute la République du Congo ne se matérialise pas dans les mois qui viennent, nos réserves de change continueront à diminuer, au point qu'il ne sera plus possible d'importer les biens les plus indispensables au maintien du niveau de vie actuel des masses congolaises.

60. La situation est donc très grave. Elle nécessite l'application de mesures rigoureuses et effectives sur tout le territoire congolais. Mais, avant de préciser concrètement les objectifs généraux de la politique gouvernementale, nous devons être tous conscients que, dans l'ordre des remèdes aux misères économiques et sociales du Congo, les moyens monétaires et financiers sont subordonnés à la question politique.

Politique sociale

Chômage

61. De l'ensemble de toutes ces mesures doit sortir la solution d'un autre grave problème qui nous préoccupe vivement : le chômage.

62. The Government which we have the honour to succeed has made serious efforts to solve this problem. A programme to counter unemployment financed under United Nations auspices was worked out and has recently been launched.

63. My Government will now proceed resolutely with the fulfilment of this programme and hopes to be able to rely on continued foreign assistance, which it will need for some time to come. Nevertheless, however important this aid may be, the Government believes that the final solution to the problem lies in genuine economic resurgence, capable of creating general prosperity and thereby providing full employment. That is the primary objective of all the measures we have just described.

Social assistance

64. Realizing the grave problem presented by our young people, my Government has set up a special ministry to deal with it. We shall use rationally, that is, in a manner appropriate to our country, the most modern methods of social advancement, community development and training for healthy and useful employment, in short, we shall virtually mobilize the masses in tackling this problem. My Government will apply itself to the problems of the standard of living of the hitherto disinherited and most needy sections of the population.

65. Noteworthy progress has been made in the medical field; this has been done in co-operation with the World Health Organization. Steps must be taken to improve medical services, especially in rural areas.

Education

66. My Government is aware of the prime importance of all types of education for the Congo's development and will spare no effort to improve, enlarge and augment educational institutions in all parts of the country.

67. The quality of primary education, although we can boast a higher proportion of pupils than any other African country, is unsatisfactory. It will be reorganized to ensure that school-children everywhere receive the type of general education essential for the citizens of a modern state. To provide training for the qualified personnel, technicians and senior officials so badly needed by our country in all fields of activity, we shall make both general and technical secondary education widely accessible. We cannot tolerate the present situation, when out of every hundred children completing primary education, between sixty and seventy, according to region, have no opportunity to improve their knowledge or training. We shall appeal for all the help we can get, especially technical assistance, to remedy this situation as quickly as possible. The Congolese secondary schools must be brought up to international standard. My Government will ensure that technical, secondary and higher education is given the necessary facilities and is extended and diversified so that we can immediately begin training the cadres we need in all the specialized professions.

68. My Government extends its thanks to all foreign teachers who have undertaken to help us in this task. It invites and welcomes them. It is, however, essential to provide training for Congolese administrative and teaching staff to take over the education of our youth at all levels, and for this purpose, without prejudice to other subsequent measures, the Government will straightaway establish a national teachers' training institute which will provide instruction and advanced training for future secondary-school teachers, education inspectors of all grades, school directors and school administrators.

69. My Government will give close attention and support to the development of our new universities. It commends the efforts they have already made to instruct scientists and highly skilled technicians, who can place at our country's disposal the knowledge they have acquired. Lastly, the country will gradually be provided with a system of popular education, which will enable young people and adults denied a proper schooling by recent troubles to acquire

62. Le gouvernement auquel nous avons l'honneur de succéder a entrepris de sérieux efforts en vue de résoudre ce problème. Un programme de résorption du chômage dont le financement est assuré par le truchement de l'ONU a été élaboré et a connu son début de réalisation il y a peu de temps.

63. Mon gouvernement poursuivra inlassablement l'exécution de ce programme et espère continuer à compter sur l'aide étrangère dont il aura encore besoin pendant quelque temps. Cependant, quelle que soit l'importance de cette aide, le gouvernement est convaincu de cette vérité que la solution définitive de ce problème réside dans une véritable relance économique, capable de provoquer la prospérité générale et, par voie de conséquence, le plein emploi. Les mesures que nous venons de décrire ci-dessus visent avant tout cet objectif.

Œuvres sociales

64. Mon gouvernement, conscient du grave problème de la jeunesse, a créé un ministère spécial pour s'en occuper. C'est par l'utilisation rationnelle, c'est-à-dire adaptée au pays, des techniques les plus modernes en matière de relèvement social, de développement communautaire, de formation à des emplois sains et valables, bref par une véritable mobilisation des masses, que nous nous attaquerons à ce problème. Mon gouvernement prêtera son attention aux problèmes du niveau de vie de ceux qui ont été jusqu'ici les déshérités et les plus nécessiteux.

65. De notables progrès ont été réalisés dans le domaine médical, ceci en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé. Il faut cependant prendre des mesures destinées à améliorer le service médical, plus particulièrement dans les milieux ruraux.

Éducation

66. Conscient de l'importance primordiale de l'éducation à tous les degrés pour le développement du Congo, mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour améliorer, étendre et multiplier les institutions d'enseignement dans toutes les régions du pays.

67. La qualité de l'enseignement primaire, dans lequel nous nous flattons de rassembler proportionnellement plus d'élèves que dans tout autre pays d'Afrique, n'est pas satisfaisante. Il sera réorganisé de façon à assurer partout aux enfants qui le fréquentent une formation de base commune, indispensable aux citoyens d'un État moderne. Pour assurer la formation dans tous les domaines du personnel qualifié, des techniciens et des élites dont le pays a le plus grand besoin, nous ouvrirons largement les portes de l'enseignement secondaire, général et technique. La situation présente qui veut que, sur 100 enfants sortant de l'enseignement primaire, 60 à 70, suivant les régions, n'ont aucune possibilité de perfectionner leurs connaissances et leur formation ne peut pas être tolérée. Nous ferons appel à tous les concours, en particulier à l'assistance technique, pour y remédier dans les délais les plus brefs. L'école secondaire congolaise doit être d'un niveau international. Mon gouvernement veillera pour que l'enseignement technique, secondaire et supérieur soit équipé, étendu et diversifié, afin de pouvoir former dès à présent les élites dont nous avons besoin dans toutes les professions spécialisées.

68. Mon gouvernement exprime sa reconnaissance à tous les enseignants étrangers qui acceptent de nous aider dans cette tâche. Il les appelle et il les accueille. Il est cependant indispensable d'assurer la formation du personnel administratif et enseignant congolais à qui il revient de prendre en main à tous les échelons la formation de notre jeunesse nationale. Dans ce but, et sans préjudice d'autres mesures ultérieures, le gouvernement créera immédiatement un institut pédagogique national où viendront s'instruire et se perfectionner les futurs professeurs de notre enseignement secondaire, les inspecteurs des divers degrés, les directeurs d'école et les responsables de l'administration scolaire.

69. Mon gouvernement suivra avec attention et soutiendra le développement de nos jeunes universités. Il salue les efforts déjà entrepris par elles pour former dans toutes les disciplines des savants et des techniciens d'une haute compétence, capables de mettre au service du pays les connaissances qu'ils ont acquises. Enfin le pays sera doté progressivement d'organismes d'éducation populaire qui assurent aux jeunes et aux adultes, que la rigueur des

further education and culture, and thus play a full part in the life of our young nation.

70. To organize, support and promote national education and to give every citizen, whatever his social origin, an opportunity to educate himself to the limit of his capabilities is the bounden duty of my Government, which will spare no effort to carry it out.

The problem of the cadres

71. The political situation created in the country after independence led to the sudden introduction of African cadres into the public and private sectors of the country's life.

72. I need not stress the importance of administration to the life of a nation, since it is well known that administration, through the extent, diversity and technical complexity of its functions, has become a prime factor in the stability and progress without which political action, whatever its scope, cannot be given practical effect. The Congolese officials who found themselves burdened overnight with responsibilities for which they were not prepared have shown by their civic spirit and commendable efforts that the Government can rely upon them. It must, however, provide them with the additional training which will enable them to attain the standards required by an independent country in the process of development. My Government will therefore intensify and bring into general use the advanced training courses which have already achieved notable results in the fields in which they were instituted. The training of state officials is a national task and will be undertaken with all the attention it merits from the Government.

73. The opportunities offered by the College of Law and Administration in the field of judicial and even political administration give grounds for facing the future with optimism. This college, which at present has 204 students engaged in various fields of study, will grow in importance in the years to come; the Government will spare no effort to enable it to expand and increase the flow of graduates and will give it the means to carry out the important role allotted to it.

74. Meanwhile, the Government will continue to accept technical assistance from foreign experts. It must be understood, however, that these experts will be called in only to the extent that Congolese staff are not able to meet the requirements of the posts to be filled.

Training of parliamentarians abroad

75. The Government is also aware that attention must be paid to the training of members of Parliament. Our young republic attained independence without adequate preparation. Many of us had never had occasion to undertake the important and difficult task of a parliamentary deputy. I have a high regard for the determination with which you have dedicated yourselves, after this bitter crisis, to the service of the people who elected you.

76. My Government is ready to give you the greatest possible support and assistance. I propose therefore, as soon as we take office, to arrange for Members of Parliament to visit foreign countries so that they can acquire experience in long-established parliamentary institutions. I believe that these visits will supplement your knowledge with theoretical and practical training which will help you to carry out more effectively the difficult task entrusted to you.

Conclusion

77. Mr. President and honourable members, the Government now before you declares itself to be one of broad national unity. We want this same unity to exist in the hearts of our peoples. We shall try to promote a true and sincere reconciliation. There must be no more hatred or revenge, no clannishness, no more cries of victory or bitterness of defeat. We shall all strive, with your assistance, to attain our first objective: the brotherly unity of the Congolese people.

temps a tenus écartés de l'école, ce complément de formation et de culture qui leur permettra d'être, au sein de notre jeune nation, des citoyens à part entière.

70. Organiser, soutenir et promouvoir l'éducation nationale, assurer à chaque citoyen, quelle que soit son origine sociale, ses chances de poursuivre sa formation aussi loin que lui permettent ses capacités, est pour mon gouvernement un devoir imprescriptible et il ne négligera aucun effort pour le remplir.

Problème des cadres

71. La situation politique créée dans le pays, après l'indépendance, a engendré une africanisation soudaine des cadres tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

72. Je n'ai pas à insister sur l'importance de l'administration dans la vie de la nation, car tout le monde sait que l'administration, par le volume, la diversité, la technicité de ses attributions, est devenue un facteur primordial de stabilité et de progrès à défaut duquel l'action politique, quelle que soit sa portée, ne peut avoir de concrétisation. Les fonctionnaires congolais qui se sont vu attribuer du jour au lendemain des responsabilités auxquelles ils n'ont pas été préparés ont prouvé par leur civisme et au prix d'efforts élogieux que le gouvernement peut compter sur eux. Mais il lui appartient de leur donner le complément de formation qui leur permettra de se hisser au niveau qu'exige un pays indépendant en voie de développement. C'est pourquoi mon gouvernement intensifiera, en les généralisant, les cours de perfectionnement qui ont déjà donné, dans les branches où ils ont été organisés, un résultat appréciable. La formation des fonctionnaires de l'État est une œuvre nationale; elle sera entreprise avec tout l'intérêt qu'elle est en droit d'exiger du gouvernement.

73. Avec les possibilités qu'offre dans le domaine administratif, judiciaire et même politique l'École de droit et d'administration, l'avenir peut être envisagé avec optimisme. Cette école, qui compte actuellement 204 élèves dans diverses branches, verra son importance augmenter dans les années à venir, et le gouvernement ne ménagera pas ses efforts pour lui permettre d'augmenter ses capacités et son rendement, et lui donner les moyens d'accomplir la mission, combien importante, qui lui a été dévolue dans la vie nationale.

74. En attendant, le gouvernement continuera d'accepter l'assistance technique d'experts étrangers. Il reste bien entendu que l'appel à ces derniers ne se fait que dans la mesure où le personnel congolais n'offre pas de possibilités suffisantes de répondre aux conditions exigées par les nécessités des fonctions à assumer.

Stages des parlementaires à l'étranger

75. L'attention du gouvernement est retenue également sur la nécessité de soigner le niveau de formation des honorables parlementaires. En effet, notre jeune république a accédé à son indépendance sans y être préparée de façon rationnelle. Nombreux parmi nous sont ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de s'initier à la tâche importante, combien difficile, de parlementaire. J'apprécie hautement la détermination avec laquelle vous vous consacrez, après cette crise douloureuse, au service du peuple qui vous a élu.

76. Mon gouvernement est prêt à vous apporter son soutien et son aide dans toute la mesure possible. C'est pourquoi j'envisage, dès notre installation, d'organiser en faveur des parlementaires des voyages d'étude à l'étranger pour leur permettre d'effectuer un stage dans des institutions parlementaires expérimentées. Je suis persuadé que ces stages apporteront à vos connaissances un complément de formation théorique et pratique qui vous aidera à remplir au mieux la lourde tâche qui pèse sur vos épaules.

Conclusion

77. Monsieur le Président, honorables députés, le gouvernement qui se présente devant vous se proclame de large union nationale. Cette union, nous la voulons dans les cœurs de nos populations, nous nous efforcerons de faciliter et d'aider la véritable et sincère réconciliation. Il faut que cessent les haines, les vengeances, l'esprit de clan, les cris de victoire et l'amertume des défaites. Nous nous emploierons tous avec votre aide à atteindre ce premier but: l'unité fraternelle du peuple congolais.

78. The Government will act swiftly and energetically to restore the people's confidence in its leaders, its institutions, and in its mission as the heart of Africa.

79. The Government will ensure that the Congolese people enjoy the fruits of independence. We therefore undertake to establish order, security and peace throughout the country. We shall fight against poverty, unemployment and ignorance.

80. We shall raise the social and intellectual level of the people and shall make the Congo an active organ of African unity.

81. The programme that my Government has the honour to submit to you is the minimum that must be done quickly to extricate this country from the stagnation of the past year. Fulfilment of the programme will enable us to face the future with greater assurance. It will restore the Congo to its rightful place at the heart of Africa and in the family of independent nations striving for peace and the freedom of peoples still in servitude.

82. Limited though it is, this programme can only be carried out with your full, active co-operation, your support and your constant help to this team drawn from your ranks.

83. Honourable Deputies and Senators, I should like to conclude this statement by referring more specifically to an urgent problem which I mentioned earlier. I mean Katanga. The secession of Katanga did great harm to the country. That was what divided us and deprived the State of a large part of the budgetary resources which belong to it. For the past year we have tried all peaceful means of reaching an agreement with Elisabethville, but without success. At Coquilhatville three months ago, the provocative attitude of President Tshombé aroused the indignation of the Congolese people. This provocateur had to be arrested to teach him to respect the Head of State and the will of the Congolese people. Mr. Tshombé then appeared to adopt a more amenable attitude; for the last time he was trusted and released. However, certain leaders in Katanga have no wish to rejoin the Congolese community, as was finally proved by the farce just enacted at Brazzaville.

84. The Congolese people wished to safeguard the heritage of 30 June 1960 and neither Tshombé, his ministers, the Union Minière or the Belgians, who were behind the secession of Katanga, can prevent the Congolese people from regaining their heritage. Let us unite as brothers and form a single group; place all your confidence in your Government and vest in it all the necessary powers. Your Government is determined in the very near future to annul the secession of Katanga.

78. Le gouvernement agira d'urgence et avec vigueur pour redonner confiance au peuple dans ses dirigeants, dans les institutions du pays et dans sa vocation naturelle d'être le cœur de l'Afrique.

79. Le gouvernement veillera à ce que le peuple congolais profite des fruits de l'indépendance; à cet effet nous nous engageons à faire régner l'ordre, la sécurité, la paix dans tout le pays. Nous lutterons contre la misère, le chômage, l'ignorance.

80. Nous relèverons le niveau social et intellectuel du peuple et nous ferons du Congo un organe actif de l'unité africaine.

81. Ce programme que mon gouvernement a l'honneur de vous soumettre est un minimum à réaliser très rapidement pour sortir ce pays de l'impasse dans laquelle il s'est engagé depuis environ un an. Sa réalisation nous permettra d'envisager l'avenir avec plus de sérénité, il remettra le Congo à la place qui lui revient au cœur de l'Afrique et dans le concert des nations indépendantes luttant pour la paix, la libération des peuples encore asservis.

82. Ce programme, aussi restreint soit-il, ne peut être réalisé qu'avec votre entière collaboration active, votre appui et l'aide constante que vous apporterez à cette équipe issue de vos rangs.

83. Honorables députés et sénateurs, je voudrais, pour clôturer cet exposé, revenir de façon plus précise sur un problème urgent dont j'ai touché quelques mots ci-avant. Il s'agit du Katanga. La sécession katangaise a fait grand tort au pays. C'est elle qui nous a divisés, c'est elle qui a privé l'État d'une grande partie des ressources budgétaires qui lui appartiennent. Depuis un an, nous avons essayé tous les moyens pacifiques pour nous entendre avec Elisabethville. Ce fut en vain. Il y a trois mois, à Coquilhatville, les provocations du président Tshombé ont soulevé l'indignation du peuple congolais. Il a fallu arrêter ce provocateur pour lui apprendre le respect du chef de l'État et de la volonté du peuple congolais. Puis M. Tshombé a paru revenir à de meilleurs sentiments, on lui a fait une dernière fois confiance et on l'a relâché. Mais certains leaders katangais ne veulent pas réintégrer la communauté congolaise, comme l'a prouvé définitivement la comédie qui vient de se jouer à Brazzaville.

84. Le peuple congolais veut sauvegarder l'héritage du 30 juin 1960. Ce n'est ni Tshombé, ni certains de ses ministres, ni l'Union minière, ni les Belges qui sont derrière la sécession katangaise, qui pourront empêcher le peuple congolais de récupérer son héritage. Mes frères, unissons-nous, formons un seul bloc, donnez votre confiance totale à votre gouvernement, reconnaissez-lui tous les pouvoirs nécessaires. C'est dans les tout prochains jours que votre gouvernement est résolu à réduire la sécession katangaise.

DOCUMENT S/4924

Letter dated 13 August 1961 from the representative of Tunisia to the President of the Security Council

[Original text: French]
[14 August 1961]

I have the honour to draw your attention and that of the members of the Security Council to the aggravation of the situation in the Bizerta area and elsewhere in Tunisia since 12 August 1961.

May I remind you that as a result of the refusal of the French Government to carry out the interim decision of the Security Council and effect a "return of all armed forces to their original position" the situation in Tunisia is still dangerous. I have kept you duly informed of the further violations of Tunisia's territorial integrity, including its air space, as they have occurred, and have drawn your attention to the seriousness of such acts.

Meanwhile, at 3 a.m. (Tunisian time) today, 13 August 1961, French troops attacked a Tunisian farm at Douar

Lettre, en date du 13 août 1961, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie

[Texte original en français]
[14 août 1961]

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance et celle des membres du Conseil de sécurité l'aggravation de la situation dans la région de Bizerte et ailleurs en Tunisie survenue depuis le 12 août 1961.

Je me permets de vous rappeler que, par suite du refus du Gouvernement français d'exécuter la décision intérimaire du Conseil de sécurité et de procéder au « retour de ses troupes à leurs positions initiales », la situation en Tunisie est restée dangereuse. Je n'ai pas manqué, en temps opportun, de vous signaler les violations renouvelées de l'intégrité territoriale de la Tunisie et notamment de l'espace aérien et d'attirer votre attention sur la gravité de tels actes.

De plus, ce jour, 13 août 1961, à 3 heures du matin (heure de Tunis), les troupes françaises ont attaqué une